⚠ **Avertissement :Ce règlement est fictif et s’inscrit dans le cadre d’une mise en situation de démonstration. Veuillez ne divulguer aucune information personnelle sensible.**

Règlement de la Consultation Citoyenne

Thème : Aménagement du par pour les fêtes de fin d’année

Collectivité : Ville de Pomlo City

Plateforme : Vox Civis

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de recueillir l’avis des habitants de Pomlo City afin de valider et affiner les propositions d’aménagement du Parc Central pour la période des fêtes de fin d’année (du 1er décembre au 6 janvier).

Les habitants sont invités à :

1.Donner leur avis sur les trois projets présentés (Patinoire, Royaume du Père Noël, Théâtre des Contes).

2.Proposer des amendements ou des idées complémentaires via l’espace de commentaires.

2. Public cible et éligibilité

La consultation est ouverte à l’ensemble des résidents de Pomlo City. Pour garantir la représentativité de la participation, les règles suivantes s’appliquent :

- **Âge :** Tout participant doit être majeur (18 ans et plus).
- **Résidence :** Le participant doit être inscrit sur les listes électorales de la commune de Pomlo City ou justifier de sa résidence principale sur le territoire communal.
- **Identité :** Une vérification par adresse email ou numéro de téléphone peut être demandée pour s’assurer de l’unicité de chaque vote (un compte = un vote).

3. Déroulement de la consultation

3.1. Période de consultation

- **Ouverture :** Le 19 novembre 2026 à 00h00.
- **Fermeture :** Le 10 décembre 2026 à 23h59.
- **Prolongation :** La collectivité se réserve le droit de prolonger la consultation si le nombre de participants reste insuffisant par rapport à la population totale, sous réserve d’une annonce officielle 48h avant la clôture.

3.2. Méthode de participation

Les participants peuvent s’exprimer de deux manières :

1. **Vote :** Valider ou invalider chaque projet présenté.
2. **Commentaire :** Soumettre des suggestions, des corrections ou des idées nouvelles dans la zone dédiée à chaque projet.

3.3. Règles de modération

Tous les commentaires sont modérés *a posteriori* par l’équipe de la Ville de Pomlo City. Les commentaires suivants seront supprimés :

- Les propos haineux, discriminatoires ou insultants.
- Les propos à caractère politique partisan ou religieux.
- Le spam ou les publicités commerciales.
- Les propos révélant des informations personnelles d’autres utilisateurs.

4. Traitement des résultats

4.1. Comptage

Les résultats sont calculés automatiquement par la plateforme Vox Civis dès la clôture du vote. Un compte à rebours est affiché en temps réel pour garantir la transparence.

4.2. Publication

Les résultats définitifs seront publiés sur la plateforme et sur les réseaux officiels de la Ville de Pomlo City le

4.3. Portée décisionnelle

Cette consultation est **participative et indicative**. Les résultats serviront de base de travail principale pour la décision finale des élus, qui tiendront compte des contraintes budgétaires, techniques et réglementaires. La Ville s’engage à rendre public un compte-rendu détaillé expliquant comment les avis recueillis ont été pris en compte.

5. Protection des données personnelles (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

- Les données collectées (nom, email, téléphone) sont strictement nécessaires à l’identification et à l’unicité du vote.
- Elles ne sont conservées que pour la durée de la consultation et le traitement des résultats (max. 6 mois).
- Elles ne seront en aucun cas vendues ou transmises à des tiers à des fins commerciales.

•Les participants disposent d’un droit d’accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant : **consultation@pomlo-city.fr**

6. Contact et assistance

Pour toute question relative au bon déroulement de cette consultation, vous pouvez contacter :

•**Par email :** consultation@pomlo-city.fr
•**Par téléphone :** 01 23 45 67 89 (du lundi au vendredi, de 9h à 17h)
•**En personne :** Hôtel de Ville, Accueil Citoyen.